

## Conseil de quartier

« Centre »

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 18 MAI 2021**

Présents : Mme CREUZET (Maire), M. MARDEUIL (1<sup>er</sup> adjoint), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement), M. BLANCHARDON (vice-président du conseil de quartier), Mme CHEVASSON, M. CHIARINELLI, Mme CROUZIER, Mme FERRARA, M. GABERT, M. GALLARDO, M. GARDETTE, M. COURT, M. MIALLET, M. KNEPPER, Mme MIJAT, Mme NOISETTE, M. PILONCHERY, M. POTHIER, M. TREMSAL, M. POUXE (cabinet du Maire), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale)

Excusés : Mme FENON, M. ROYER

#### A l'ordre du jour :

- *élection du président du conseil de quartier*
- *information sur le projet d'aménagement des berges du Rhins*
- *information sur le déploiement de la vidéoprotection dans la ville*
- *constitution des commissions de travail*

Madame le Maire et M. Blanchardon accueillent l'assemblée et remercient les personnes de leur présence à cette première séance plénière du conseil de quartier du Centre.

#### **1/ élection du président du conseil de quartier**

Monsieur ROYER avait été élu président du conseil de quartier lors de la séance d'installation en janvier dernier. Il a souhaité démissionner quelques jours plus tard pour des raisons personnelles. Il a alors été décidé de procéder à une nouvelle élection du président lors de la séance plénière suivante.

3 candidats se sont déclarés : M. Pilonchéry, M. Tremsal, Mme Chevasson

Madame le Maire invite les candidats à se présenter à l'assemblée avant de procéder au vote à main levée.

Mme Chevasson : 11 voix

M. Tremsal : 3 voix

M. Pilonchéry : 3 voix

Mme Chevasson est élue présidente du conseil de quartier.

#### **2/ information sur le projet d'aménagement des berges du Rhins**

*Présenté par M. Thierry Collet, adjoint délégué à l'environnement*

M. Collet présente le projet d'aménagement des Berges du Rhins, qui est le chantier environnemental du mandat : entre le pont de Rhins et les jardins familiaux costellois, environ 1 km de linéaire de bords de la rivière seront aménagés, avec l'objectif de préserver la biodiversité et de favoriser les déplacements doux. Le souhait politique est de voir la population costelloise se réapproprier cet espace naturel insuffisamment valorisé à ce jour. De multiples partenaires sont concertés pour cette opération : Roannaise de l'eau, l'association de pêche agréée, Roannais Agglomération. Un parcours de pêche sera notamment créé et un seuil effacé.

Le projet est estimé à un total de 2.5 millions d'euros, étalé sur 3 exercices budgétaires : un an pour la phase d'études et deux phases de travaux d'un an, avec la recherche de financements maximaux. Le Maître d'œuvre sera retenu au cours du second semestre 2021. Les aménagements seront alors présentés lors d'une séance de conseil de quartier. M. Collet présente ensuite des vignettes illustrant l'esprit des aménagements prévus : des espaces récréatifs, sportifs et naturels qui s'alterneront le long de la rivière.

Mme Ferrara demande si l'aménagement sera bien prévu en cohérence avec une voie verte ? Oui, ce projet sera fait en cohérence avec le réseau des pistes cyclables du Coteau, tout en rappelant que le plan vélo n'est pas encore validé par Roannais Agglomération.

M. Court demande si la berge opposée sera aménagée ou nettoyée, car des arbres couchés donnent un aspect visuel médiocre, sur le côté de Perreux ? M. Collet explique qu'en effet certaines berges sont sous-cavées par la force hydraulique, un travail est mené avec Roannaise de l'eau et la Direction Départementale des Territoires pour intervenir dans la rivière dans le respect de la Loi sur l'Eau.

### **3/ information sur le projet de sécurité de la ville**

*Présenté par M. Hervé Barge, adjoint délégué à la sécurité*

En préambule de l'intervention de M. Barge, Mme le Maire témoigne de certains mécontentements exprimés suite aux contrôles des stationnements en centre-ville. Elle rappelle que les agents municipaux sont chargés de faire respecter le Code de la Route et qu'il revient à chacun de l'appliquer.

M. Pothier expose la problématique du stationnement des résidents et des travailleurs dans le centre, et questionne le devenir du parking privé de l'ex-magasin Lidl, aujourd'hui librement utilisé par la population. Il lui est répondu que le comptage des places de stationnement dans la ville globale révèle un nombre suffisant, mais que les résidents de l'avenue de la Libération doivent accepter de garer leur véhicule un peu plus loin de leur résidence. Il est rappelé également que le parking de l'ex-Lidl ne dépend pas de la municipalité et qu'elle ne peut agir dessus.

Des habitants expriment aussi leur mécontentement face aux contraventions posées pour des problèmes de stationnement. Certains auraient souhaité que les riverains soient d'abord « avertis » avant d'être sanctionnés.

M. Barge répond aux remarques des participants :

- sur le périmètre de la zone bleue : A la demande des commerçants, la zone a été maintenue dans son périmètre sur l'avenue de la Libération, et supprimée dans les rues adjacentes et sur le parking Bousson pour faciliter le stationnement des riverains.
- sur la prévention et l'information des riverains : Des consignes ont été données à la police municipale d'avertir durant 2 semaines pour faire de la prévention sur cette zone bleue, en communiquant sur le nouveau périmètre.
- sur la suppression du stationnement dans la rue des Balmes (hors périmètre du quartier du Centre) : Avec la construction du nouvel immeuble, il a été constaté la difficulté de l'accessibilité dans la rue pour les véhicules de pompiers et de collecte des ordures. Une réunion avec les conseillers de quartier riverains a été organisée sur place. Au final, les 5 places de stationnement ont été supprimées.
- sur le montant des amendes délivrées : Il rappelle l'application du Code de la Route, qui fait la différence entre stationnement gênant (amende de 35€) et stationnement très gênants (amende 135€).

M. Gallardo intervient pour rappeler que les trottoirs sont censés être pour les piétons, et la chaussée pour les voitures : On ne peut pas accepter les véhicules stationnés sur les trottoirs, un traitement équitable doit être fait dans toute la ville.

M. Knepper rappelle le point névralgique de la rue Saint Marc : les problèmes de stationnement illicites demeurent au moment des sorties d'écoles.

Mme le maire et M. Barge confirment et rappellent que la police municipale a renforcé les contrôles aléatoires, mais qu'elle a aussi une mission de proximité et de prévention ; d'après les états statistiques transmis tous les mois, il n'y a ni quartier oublié ni quartier ciblé. Ces statistiques pourront être présentées lors d'une prochaine séance plénière.

M Barge présente enfin le contexte de la mise en place d'une vidéoprotection au Coteau : Les objectifs d'une vidéoprotection sont tout d'abord l'élucidation des affaires de dégradations, cambriolages, agressions et incivilités. L'outil n'est pas prévu pour les condamnations d'excès de vitesse.

Pour être efficace et pertinent en matière de lutte contre la délinquance, il importe de mettre en place un cheminement et un maillage complet avec la ville voisine. Un accord avec la ville-centre Roanne a été signé pour relier les caméras à sa salle de commandement, suivie 24h/24 par des opérateurs, ce qui permettra de réaliser les visionnages sur réquisitions judiciaires en cas d'infraction.

Le Maire détient le pouvoir de police, il est responsable des moyens à mettre en place sur la commune. Il a été décidé de déployer 16 caméras sur 12 sites, avec une mise en service prévue cet été.

Les zones d'implantation couvrent l'avenue de la Libération, du pont jusqu'au boulevard des Belges, ainsi que les lieux stratégiques : écoles, lieux de culte, collège et lycée.

Le coût réel final, moins élevé que le prévisionnel, s'élève à 190 000 € HT, hors subventions de l'Etat et du Département.

#### **4/ inscriptions dans les commissions de travail thématiques**

<b>Voirie :</b>	<b>Sécurité :</b>	<b>Environnement / cadre de vie / propreté :</b>
Xavier Pilonchery Paul Tremsal Jean-Louis Gardette Patrick Court Christophe Miallet Rolande Fenon	Paul Tremsal Fabrice Pothier Patrick Court Patrick Knepper Bernard Gabert Martine Ferrara Christophe Miallet Bruno Chiarinelli Rolande Fenon	Chantal Mijat Viviane Crouzier Martine Ferrara Manuel Gallardo Nicole Noisette

C'est désormais aux commissions de se réunir pour travailler sur les différents points concrets du quartier à améliorer.